SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS **Extrait du registre des délibérations**

Comité syndical du 22 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le 22 mai à 9 heures , le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul BERNARD , doyen d'âge. Monsieur Bernard JAMET, élu président en a ensuite présidé la séance.
Date de la convocation : 6 mai 2014
Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 4

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Edith MICHELIC, messieurs Pascal AUGENDRE, Pascal COLLIN, Bertrand DESNOIX, Jacques DEVOUCOUX, Bernard JAMET , Guy LAINE, Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Christian FORAY, Olivier HURABIELLE , Pierre MANCION ,Michel PERRIOT, Jean-Pierre RENAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD (arrivé à 10h 15), Michel DE PAULE, Christian FAUCHER, Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : madame Chantal TRAVERS, messieurs Jean-Louis GUILLOT, François THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : messieurs Paul BERNARD, Olivier COMBETTE, Michel ROUSSELET ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE, Didier ROBLAIN; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, Roland GILBERT, François RICHARD ;

POUVOIRS

ABSENTS ; EXCUSES

SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Henri VALES, **commune de LUGNY CHAMPAGNE** : monsieur Yves DEBONO

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures.
Monsieur Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

Séance du 22 mai 2014

Délibération n° 2014-DC00015

COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES DELEGATIONS

DE SERVICE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L.1411-5 fixant la composition de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public,

Vu le code des marché publics,

Le président rappelle que la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public du SMIRTOM du Saint-Amandois est composée de :

- du président ou de son représentant
- de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus parmi les délégués à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'une seule liste se porte candidate,
Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'élection par vote à main levée.

A l'unanimité des suffrages exprimés, la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public est ainsi constituée :

Président : Bernard JAMET

Membres titulaires :

- Olivier HURABIELLE
- Christian FAUCHER
- Jacques DEVOUCOUX
- Michel LACOMBE
- Christian FORAY

Membres suppléants :

- Robert BELLERET
- Olivier COMBETTE
- Pierre MANCION
- Guy THOMAS
- Dominique BURLAUD

En cas d'absence ou d'empêchement, le président sera remplacé par Dominique DUBREUIL

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET